



Compte rendu de la réunion de Comité Syndical
du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie
le jeudi 25 mars 2021 à 17h30
à la salle des fêtes de Saint Aubin sur Scie

L'an deux mille vingt et un, le 25 Mars à 17 h 30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint Aubin sur Scie, sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEFORESTIER, Président.

Présents :

CC TERROIR DE CAUX : Mesdames DAS B. - DELAUNAY M. – Messieurs BLOC JF. – BUREAUX O - CLET C. – GILLE P. HALBOURG O.- HAVARD R. – LASNON S. –MARUITE A. –MASSE S - TABESSE JM. – VEGAS R. – CHERON S - LE VERDIER G. - QUESNAY D.
CA DIEPPE MARITIME : Mesdames PIMONT A – MOUQUET C.- Messieurs CANTO F. –
CC PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE – YERVILLE : Monsieur PIEDNOEL
DELEGUES COMMUNAUX : Messieurs DURAND M. – LECLERQ H. - COHU J. –LEGROS F.- DEVAUX JP

Excusés :

CC TERROIR DE CAUX : Messieurs DEPREAUX A. - DUPUIS H. - FAUVEL D - HERICHER F.- LEROND E. – PAILLARD L.- POTEL P- -
CC PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE – YERVILLE : Monsieur CORDIER P.
CA DIEPPE MARITIME : Messieurs DE CONIHOUT O.
DELEGUES COMMUNAUX : Madame MELINE H. - Messieurs LEMONNIER P. –CHAUVET JP.

Absents :

CC TERROIR DE CAUX : Messieurs BRUNEVALL S. – DUCLOS JF. - LECONTE O.- LEROY C. –
CA DIEPPE MARITIME : Madame DUFOUR ML. – Messieurs WEISZ F. – CARPENTIER S. – LEFRANCOIS B-
CC INTERCAUX VEXIN : Monsieur VALLE P.
CC DELEGUES COMMUNAUX : Messieurs POULAIN M. - DUPUICH V. – LEFEVRE C. GACOIN C. – GUEDON F.

Nombre de membres en exercice : 80

Nombre de membres en exercice Collège GEMAPI : 35

Nombre de membres en exercice Collège HORS GEMAPI : 45

Date de convocation : 18 Mars 2021

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres présents : 26

Formant la majorité des membres en exercice.

Pour rappel, collège GEMAPI (25 délégués CC TERROIR DE CAUX , 7 CA DIEPPE MARITIME , 2- PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE – YERVILLE , 1 CC INTERCAUX VEXIN) – Collège HORS GEMAPI (25 délégués CC TERROIR DE CAUX , 7 CA DIEPPE MARITIME, 1 CC INTERCAUX VEXIN , 12 délégués communaux)

Objet :

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente
- Débat d'orientations budgétaires 2021
- Compte administratif 2020
- Compte de gestion 2020
- Affectation de résultat 2020
- Délibérations diverses
- Questions diverses

Introduction par M. Le Président.

M. LEFORESTIER cite les personnes excusées.

M. LEFORESTIER introduit la séance face à la zone humide de Saint Aubin sur Scie, acquise par le SMBV. Il présente la démarche d'acquisition de cette parcelle et des projets envisagés.

1) Approbation du dernier compte rendu syndical

M. LEFORESTIER demande au Comité syndical si les délégués ont des remarques concernant le compte rendu du dernier comité syndical du 26 janvier 2021.

Aucune remarque n'étant apportée, M. LEFORESTIER procède à l'approbation du compte rendu.

Approuvé à l'unanimité.

2) Débat d'orientations budgétaires

Les élus signalent qu'un rapport doit être effectué avant le débat d'orientations budgétaires.

Le rapport a été mis en ligne sur le site internet, à disposition des élus, préalablement à la réunion.

M. LEFORESTIER explique le projet de territoire : il permettra d'instaurer une nouvelle dynamique du territoire et il traduira les orientations du projet politique. Le SMBV n'est plus seulement un SBV de lutte contre les inondations mais ses compétences ont évolué (défense à la mer, aménagement du territoire, trame verte et bleue).

M. LEFORESTIER souhaite tracer des perspectives à l'échelle de la mandature. Le projet de territoire pose un cadre fédérateur autour de 4 grands défis :

- l'adaptation au changement climatique : cette thématique est fortement inscrite, les financements actuels répondent à cet objectif ;
- renforcer les trames vertes et bleues : l'arrivée de l'équipe verte et bleue répond à cette obligation légale
- poursuivre les politiques de gestion du risque Inondation: malgré une politique de résilience plus que de résistance, le SMBV a le devoir de limiter les effets des inondations pour les biens et les personnes
- rendre le territoire plus résilient et durable : et également la population notamment face aux conséquences de l'évolution climatique.

Un plan pluriannuel d'investissement doit être rédigé pour la mandature 2021-2026. Les objectifs sont la mise en œuvre du projet de territoire, la planification des investissements et la ventilation par budgets (GEMAPI et hors GEMAPI).

Un budget doit être voté au prochain comité syndical : ce sera la traduction de la politique proposée aujourd'hui pour 2021 mais également les années suivantes.

Le rythme de réalisation est conditionné par les financements : propres et subventions. Les coûts prévisionnels et les coûts d'entretien sont à prendre en compte : des ouvrages sont vieillissants et il est nécessaire de les entretenir. Il n'y a pas de subvention sur l'entretien.

M. LEFORESTIER poursuit sur la bilan synthétique 2021-2026 : le montant total des investissements est de 10,7 millions d'€, 7,9 millions d'€ de FCTVA et subventions, et un reste à charge de 2,8 millions d'€. M. LEFORESTIER précise que ces chiffres sont une synthèse du contexte financier et économique du SBV des 5 prochaines années. La situation du SBV est à un niveau d'endettement de 1 million d'€ en début de mandature. L'évolution du désendettement du SBV est présentée : entre 2018 et 2021, baisse de l'endettement de 620k€. Le remboursement des intérêts tend à diminuer et à ce jour.

Sans nouveaux emprunts, les besoins en fonctionnement du SMBV sont chiffrés. En 2021, deux emprunts sont soldés. En 2022, un deuxième emprunt est soldé puis en 2024 et 2026. Cela donne des capacités supplémentaires au SBV de réemprunter. Cependant, les besoins du SMBV sont conséquents. Des engagements sur certaines opérations ont été pris.

Evolution du budget de fonctionnement

M. TOPIN reprend la parole.

Les chiffres 2020 seraient indiqués dans le CA. Entre 2015 et 2019, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de moins de 50k€ et les recettes réelles de fonctionnement ont légèrement baissé. L'épargne brute s'est fortement dégradée : 20% de perte entre 2015 et 2019. En 2020, l'épargne est de 125k€. Il peut donc être considéré que le SMBV n'a plus de capacité d'épargne. M. LEFORESTIER indique que cela conditionne à terme les capacités à emprunter du SMBV.

M. TOPIN rappelle que 7 agents constituent l'équipe du SMBV et un poste mutualisé dans le cadre du PAPI. Soit 350k€. Des adhésions auprès du CNAS et du CDG sont souscrites. Les agents ne bénéficient pas de ticket

restaurant ni d'une mutuelle prévoyance. En 2021, a été validé la mise en place d'une équipe verte et bleue pour un montant de 100k€. Dès 2022, l'équipe verte sera constituée et opérationnelle. M. TOPIN rappelle les missions de l'équipe verte et bleue : l'entretien et la gestion des ouvrages, l'entretien du réseau de mesures, intervention sur la Vienne et la Saône, et actions locales au profit des communes. Cette équipe devra être équipée : 50k€ en 2021. Des fournitures devront être achetées pour réaliser les actions de l'équipe verte et bleue (100k€ max par an). Deux postes sont financés dans le cadre du CTEC : 200k€ tous les 2 ans jusqu'en 2024.

Le SMBV est adhérent aux organismes suivants : AREAS, CEPRI, ASYBA et SIDESA (4000€ au total). Il est proposé d'adhérer à l'association France Digue, structure nationale regroupant les gestionnaires de digues permettant des formations et des échanges techniques (<1000€).

Conformément à la délibération de décembre 2020, le SMBV sera assisté d'un cabinet juridique en 2021.

Concernant l'entretien des cours d'eau, des actions ponctuelles (embacles et atterrissements), vont être prévues sur la Saône et de la Vienne (en attendant le plan de gestion de la Vienne prévu en 2022) pour un montant de 15k€.

Concernant l'entretien des infrastructures du SMBV, 80k€ sont prévus pour l'entretien et la restauration des ouvrages, l'entretien du réseau de mesures, du bornage sur deux sites dont le SMBV est propriétaire.

Concernant la gestion des digues littorales, M. TOPIN rappelle le SMBV adhère au SML76 sur la compétence générale mais pas sur les compétences optionnelles. 15k€ sont prévus l'adhésion. 55k€ de travaux sont prévus : Pourville (dégradation sur des escaliers d'accès et réparation sur des épis) et Quiberville (colmatage de fissures et petites réparations des épis). 30k€ sont prévus pour l'étude de danger sur le système d'endiguement de Pourville (aide du Fond Barnier de 50%).

Concernant le PAPI, le cout du poste mutualisé est de 7k€ (déduction faite des aides à l'animation et pour un poste à 80%). Les 1ères actions vont être menées en 2021 pour un cout de 30k€. Le SMBV de l'Arques est le porteur des actions et recevra les subventions. Le SMBV Saône Vienne Scie remboursera le SBV de l'Arques à hauteur de 50%.

A. MARUITE demande s'il y a des aides du Département pour la restauration des escaliers vers la plage. M. TOPIN répond que le Département verse une contribution au SML. LE SMBV n'ayant pas transféré la compétence, l'entretien est assuré par le SMBV. M. TOPIN indique qu'auparavant, le Département demandait une contribution aux communes littorales. Le choix du SMBV est de ne pas demander cette contribution. Les actions sont financées sur les fonds propres. M. BLOC informe que pour Quiberville, la contribution était de 9% du montant des travaux.

Evolution du budget d'investissement

Après négociation, les locaux de Saint Honoré ont été achetés 234 500 euros : une estimation des domaines était entre 260 et 280k€.

M. HAVARD demande quelle sera la durée du remboursement. M. TOPIN répond que ce sujet sera abordé plus tard dans la réunion.

La mise en œuvre de l'équipe verte et bleue nécessite la création de locaux adaptés (achat ou location) pour un montant de 50k€.

Le SMBV poursuit sa politique d'acquisition foncière soit par opportunité soit pour la réalisation d'aménagements : montant total de 50k€.

Des terrains dont le SMBV est propriétaire peuvent être vendus. M. LEFORESTIER précise que ces terrains peuvent être une monnaie d'échanges.

Concernant les missions GEMAPI, dans le cadre du CTEC :

M. TOPIN présente une des plus grosses opérations : le projet de reconnexion de la Saône à la Mer. Actuellement, ce projet est en phase d'ingénierie. Ces opérations sont financées à hauteur de 80% par l'AESN. En 2021, l'INRAP doit réaliser des inventaires archéologiques (obligatoires) : 100k€. Le suivi des eaux de surface et souterraine est obligatoire pour un montant de 50k€ et pendant 10 ans. Des prestations géotechniques et topographiques sont prévues afin d'accompagner le montage du projet.

Pour la basse vallée de la Scie, une étude d'impact sur la gestion du clapet de la buse de la Scie doit être menée. Ce

clapet empêche la mer d'entrée dans les terres. Le SMBV doit évaluer l'impact de la suppression du clapet, notamment sur un camping situé à l'amont.

Des actions relatives à la restauration de la continuité écologique et la préservation des milieux aquatiques sont programmées pour 2021. La deuxième tranche de travaux de restauration du marais d'Eglemesnil est prévue pour le printemps 2021. Le plan de gestion de la Vienne sera finalisé pour la fin de l'année 2021. Des travaux de rétablissement de la continuité écologique sur la Saône sont également programmés.

Des objectifs de sensibilisation du public (élus, scolaires, grand public, ...) sont à atteindre. Mme COLLIN est en charge de cette partie.

Concernant les missions GEMAPI, hors CTEC :

L'étude du projet d'aménagement hydro-écologique de la Vienne Aval (Hermanville et Gueures) bénéficie de 80% de subvention de l'AESN.

M. TOPIN présente les projets de gestion de la zone de St Aubin sur Scie : le SMBV recherche un éleveur pour la pâture de manière extensive, des inventaires et des relevés topographiques sont à réaliser. L'acquisition des parcelles situées à St Ouen sous Brachy, en zone d'expansion des crues, est programmée pour 2021.

M. MASSE demande où en est le dossier sur l'ouvrage d'Ablemont ? M. TOPIN n'a pas encore présenté ce dossier, il reviendra dessus plus tard. M. TOPIN précise que l'étude de la Vienne Aval concerne Hermanville, Thil-Manneville et Gueures. Cette étude permettra de travailler sur la réduction des inondations sur la commune de Gueures et sur la reconexion des zones d'expansion des crues.

Concernant les missions « Prévention des inondations »

Comme présenté en amont de la réunion, une étude de danger sur le système d'endiguement est à financer (aide du fond Barnier). Des prestations géotechniques peuvent être engagées. Cette étude répond à un cadre réglementaire.

L'opération 48 relative à la réhabilitation du barrage du Malavy est reportée à 2022 : 220k€.

L'opération 180 se poursuit en 2021 : phase d'ingénierie en 2021. Les travaux sont estimés à 270k€.

L'opération 181 se poursuit également en 2021 : phase d'ingénierie. Les travaux sont estimés à 500k€.

L'opération 65 est estimée à 50k€ pour 2021 : le projet va évoluer. On passe d'un ouvrage de rétention à une série de petits aménagements sur l'axe de ruissellement, permettant ainsi de débloquent des subventions de l'AESN.

L'opération 77 va évoluer également (idem à l'opération 65).

Pour l'opération 182, il est proposé de reporter la réalisation de cet ouvrage et de réfléchir à une solution plus écologique et plus économique

M. TOPIN rappelle que toutes ces opérations ne bénéficient pas de subvention. La tranche annuelle présentée ci-dessus ne représente pas l'enveloppe totale des travaux. M. TOPIN rappelle les chiffres qui ont été communiqués aux élus avant la réunion : par exemple, le coût total de l'opération 77 (Ablemont) est de 250k€, celui de l'opération 181 (Val Gosset) est de 600k€, et l'opération 65 (Val de Tessay) est de 220k€. Le coût total de tous les travaux (volet PI) est de 1,2 millions d'€. Le SMBV s'est engagé sur ces opérations.

Mme DAS demande si des subventions sont possibles pour de l'hydraulique douce. M. TOPIN répond que cela est envisageable pour certains sites dont les projets ont été réarticulés (ex du Val de Tessay et d'Ablemont). Cependant, M. TOPIN souhaite rester prudent. Pour les sites de Sauqueville et Val Gosset, la solution des ouvrages est maintenue.

M. HAVARD demande s'il est possible de définir des opérations prioritaires/urgentes pour répartir le coût ? M. TOPIN explique que les chiffres sont lissés sur 2021-2023. M. LEFORESTIER pense que les opérations vont être lissées jusqu'en 2025. Il dit que certaines opérations ont été reportées comme le site du Malavy, reporté en 2022. M. TOPIN alerte qu'il y a une obligation réglementaire pour ce site et que la police de l'eau attend la réalisation des travaux. Les autres opérations peuvent être décalées dans le temps. M. HAVARD trouve que les sommes sont très importantes. M. TOPIN répond que chacune de ces opérations répond à des besoins, à des enjeux, à une vulnérabilité du territoire. De plus, il y a eu des engagements sur ces opérations. M. LEFORESTIER répond que l'opération sur les Vertus prévue au PAPI doit être abandonnée pour son coût et remplacée par une solution plus économique et environnementale. La solution est surtout de réaliser des aménagements qui ouvrent droit à des subventions.

M. CANTO est surpris de l'abandon de l'opération située aux Vertus. Depuis plusieurs années, cette opération était actée par le SBV. Le SBV en assumera les conséquences. De plus, il existait des solutions à moindre coût.

Depuis que des aménagements ont été faits en amont des Vertus, des torrents de boue sont déversés sur la vallée. M. TOPIN répond que les opérations du Val Gosset, du Val de Tessy et des Vertus devaient être intégrées au PAPI. Cependant, l'Etat a fait le choix de ne plus intégrer ces ouvrages dans le cadre du PAPI. Au vu de la situation financière, toutes les opérations ne peuvent être réalisées.

Mme DELAUNAY explique qu'il est difficile de faire comprendre aux administrés que des travaux ne vont pas être réalisés. En tant que maire, elle demande à ce que des actions soient réalisées mais pas forcément la construction d'ouvrages. M. LASNON demande de travailler en amont des ruissellements. M. TOPIN prend l'exemple de Sauqueville : l'ouvrage structurant est associé à des aménagements sur l'espace agricole. M. TOPIN répond qu'un aménagement d'hydraulique douce n'est pas un ouvrage. Malgré les aménagements mis en place par le SBV, les pratiques culturales entraînent des problématiques de ruissellement et d'érosion des sols. Il pense que la profession agricole n'est pas prête à aménager leurs parcelles avec des haies ou des fascines. M. LASNON et M. GILLE interviennent et disent que les mentalités ont et vont évoluer. Cependant, les mentalités n'évoluent pas assez vite. M. TOPIN répond qu'à Saint Vaast du Val, il y a en effet des haies mais associées à des ouvrages. Aujourd'hui, c'est cette proposition/orientation qui est faite. L'opportunité du DOB est que les élus peuvent faire d'autres choix.

M. MASSE pense qu'il va être nécessaire de travailler avec la profession agricole pour faire évoluer les pratiques agricoles. Les prairies doivent être conservées et les sols couverts l'hiver. M. MASSE a signalé à M. LEFORESTIER que des nouveaux arrivants sont sur le secteur de Varneville. M. LEFORESTIER évoque la situation catastrophique que pourrait engendrer la mise en culture du verger de Longueville. Mme DAS demande si le SMBV a des leviers pour faire face à cette situation. M. MASSE indique que via le PLUI, la gestion de l'eau est évoquée. M. LEFORESTIER indique que le SMBV n'a aucun droit de police. Via la protection des captages d'eau, des leviers peuvent être envisagés. Le SMBV est en veille par rapport aux offres de la SAFER, cela permet de faire de l'acquisition de parcelles sur des zones sensibles.

Mme MOUQUET indique que les sols couverts sont malheureusement souvent éliminés au glyphosate.

M. TOPIN revient sur le PLUI qui devra donner des orientations : la compétence eau potable dépend des EPCI.

M. TOPIN précise que l'AESN réfléchit à réduire les aides pour les aménagements d'hydraulique douce. Il est rappelé que dans le cadre du plan de relance, aucune aide n'est réservée pour la biodiversité.

M. HALBOURG pense que la culture n'arrive pas à faire face à l'évolution trop rapide du climat. M. MASSE répond que c'est l'agriculture qui a fait évoluer trop vite les pratiques culturales et l'agrandissement des parcelles.

M. HALBOURD demande si des aides financières pour les éleveurs peuvent être apportées par les EPCI. M. TOPIN répond que cette politique n'est pas portée par une collectivité territoriale, c'est une politique nationale et européenne.

Concernant les missions Hors GEMAPI

Les travaux locaux sur Entre Saône et Scie sont estimés à 280K€ pour 2021. M. TOPIN précise qu'une haie est pleinement efficace au bout de 10 ans. M. TOPIN conclut que les collectivités ont un rôle à jour par rapport à la valorisation de la filière.

Plus aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER remercie l'assistance de la qualité des échanges que permet le DOB et propose de passer au vote du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Considérant que Monsieur Christian CLET, doyen de séance et délégué communautaire de la Communauté de communes Terroir de Caux, a été désigné pour présider l'adoption du Compte Administratif 2020,

Considérant que Monsieur Nicolas LEFORESTIER, Président, s'est retiré pour lui laisser la Présidence,

Vu le Compte de Gestion 2020 approuvé par le Receveur Syndical,

Après avoir délibéré, et voté à l'unanimité des voix, le Comité Syndical,

APPROUVE le Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	596 686.69	721 646.84
	Section d'investissement	972 424.54	832 529.58
Report de l'exercice 2012	Report en section de fonctionnement		373 147.90
	Report en section d'investissement		11 959.13
TOTAL (Réalizations + reports)		1 569 111.23	1 939 283.45
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	269 500.00	197 850.00
	TOTAL des restes à réaliser	269 500.00	197 850.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	596 686.69	1 094 794.74
	Section d'investissement	1 241 924.54	1 042 338.71
	TOTAL CUMULE	1 838 611.23	2 137 133.45

4) Compte de gestion 2020

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2020, auquel le Compte Administratif 2020 est conforme.

5) Affectation de résultat 2020

Après avoir entendu le Compte Administratif 2020,

Vu l'état des Restes à Réaliser au 01 Janvier 2021,

Vu l'Excédent de Fonctionnement cumulé de 498 108.05 € et

Le Déficit d'Investissement cumulé de 127 935.83 €

Monsieur le Président propose d'affecter le Résultat comme suit :

199 585.83 € au compte 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé

298 522.22 € au compte 002 – Excédent de Fonctionnement reporté

127 935.83 € au compte 001 – Déficit d'Investissement reporté

Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER propose de procéder au vote.

Adopté à l'unanimité.

6) Délibérations diverses

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que les travaux relatifs à la Basse Vallée de la Saône, subventionnés à 90%, ont débuté et des paiements ont été effectués.

Dans l'attente du versement des subventions par l'Agence de l'Eau et des contributions des EPCI,

Il semble raisonnable d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000€.

Ceci permettra d'éviter tout problème de paiement de fournisseurs dans les délais légaux.

Le Comité Syndical ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Président,
DECIDE d'ouvrir une Ligne de Trésorerie à hauteur de 200 000€.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour contacter les banques,
retenir la proposition la meilleure et signer le contrat devant intervenir.

Changement d'adresse du siège du SMBV

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que suite à l'installation dans les nouveaux locaux au 803 rue Charles Henry d'Ambray à Saint Honoré, il convient de délibérer afin de modifier le siège social du Syndicat. Cette délibération devra ensuite être transmise à chaque EPCI et commune adhérente au Syndicat pour avis favorable.

Le Comité Syndical ouï cet exposé et, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le siège social du Syndicat au 803 rue Charles Henry d'Ambray à Saint Honoré.

Emprunt pour l'acquisition des locaux à Saint Honoré

En complément de la délibération 162 du 15 décembre 2020, relative à l'acquisition de nouveaux locaux à Saint Honoré, Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il convient de réaliser un emprunt de 234 500€ afin d'effectuer le règlement.

Le compromis de la promesse de vente avec la SCI de la Plaine a été signé début février 2021.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie a estimé que « le prix négocié de 234 500€ se trouve dans la fourchette des prix de vente retenus, et n'appelle de ce fait, de la part du service, aucune observation particulière ».

Monsieur le Président propose d'emprunter la somme de 234 500€ sur une durée de 20 ans.

Il informe l'Assemblée qu'il va déposer une demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime dans le cadre de l'acquisition du bâtiment.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser un emprunt de 234 500€.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour contacter les banques et fixer les conditions de prêt.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer une demande de concours financier déposée auprès du Département de Seine Maritime, et à signer tous documents s'y afférents.

Les élus demandent quel sera le taux de l'emprunt. Mme LABOULAIS répond qu'il est de 0,99%. Il était moins élevé en février. M. HAVARD revient sur les chiffres précédents car il avait été indiqué en début de réunion que le coût des intérêts s'élevait à 12k€ par an. Mme LABOULAIS précise que c'était une estimation. M. LEFORESTIER complète : le remboursement de l'emprunt coûtera le même montant qu'un paiement de loyer. M. BLOC demande de confirmer que l'aide peut s'élever à 25% ? Mme LABOULAIS répond que l'aide peut être entre 20 et 25%.

M. LEFORESTIER est en négociation avec le SML 76 et le Département de Seine-Maritime par rapport aux transferts des compétences « Défense à la mer ».

Monsieur BAZILLE, vice président du Département et Président du SML, a promis à Mr LEFORESTIER qu'il obtiendrait la subvention du Département.

Les élus signalent que la demande de subvention devrait être demandée avant les élections départementales.

Crédits investissements avant le vote du budget primitif

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical la possibilité de voter une délibération spéciale circonstanciée indiquant que pour tel type de bien ou de travaux, l'organe délibérant autorise le Président à engager liquider et mandater des sommes avant le vote du budget sans dépasser 25% du montant total des crédits inscrits en n-1, hors remboursement de la dette.

**Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

**AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, le Président à voter une délibération spéciale circonstanciée pour l'opération n° 74 (AMO Reconnexion de la Saône à la mer) et l'opération 66 (Aménagement Hydro écologique de Vienne Aval),
AUTORISE le Président à engager liquider et mandater la somme de 6300€ pour l'opération 66 et 9 459.60€ pour l'opération 74, avant le vote du budget (sans dépasser 25% du montant total des crédits inscrits en n-1, hors remboursement de la dette.)**

7) Questions diverses

Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER clôture la séance à 19h15.

Les délégués procèdent à la signature du compte administratif avant de quitter la salle